

IA en entreprise : encadrer les usages et maîtriser les risques

Code
703160

Durée
3 heures 30 / 3 heures

Tarif Inter*
590 € HT

**Repas inclus (en présentiel)*

PUBLIC

PDG – Managers – DRH – Responsables RH – Responsables des affaires sociales – Juristes d'entreprise – Avocats – Conseils

NIVEAU D'EXPERTISE

Expertise

LES POINTS FORTS

– Accompagnez la transformation des métiers : obligations de formation, adaptation des compétences, modifications contractuelles liées à l'IA

– Prenez une longueur d'avance stratégique : un an de négociations décrypté pour structurer votre démarche IA en toute conformité.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert
- Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant :
 - ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés

Objectifs pédagogiques

- Analyser les enjeux de l'IA Act et son articulation avec le droit du travail
- Cartographier les usages de l'IA et anticiper les risques contentieux
- Identifier les opportunités d'encadrement de l'IA en entreprise (négociation collective, chartes, ...)

Programme de la formation

Engagement

Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur reçoit vos objectifs de progrès.

Identifier le cadre légal applicable

- Enjeux posés par le règlement sur l'intelligence artificielle
- Articulation avec les normes de droit du travail

Cartographier les risques liés aux usages de l'IA dans l'entreprise

- Par les services de ressources humaines : restrictions prévues par l'IA Act (recrutement, catégorisation biométrique, évaluation des compétences, ...), spécificités liées à la rupture du contrat de travail
- Par les salariés : formation obligatoire, adaptation des emplois et compétences, modification du contrat de travail

Bilan d'un an de négociation sur l'IA en entreprise

- Le rôle du CSE et de l'information-consultation
- L'expertise IA au prisme des premiers contentieux
- Le choix de la norme à adopter : charte, règlement intérieur, accord d'entreprise

Transfert

Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel.

Parmi nos formateurs

sur notre site au travers d'Avis
Vérifiés, solution Certifiée NF
Service

- ▶ A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

ACCOMPAGNEMENT FORMATION À DISTANCE

En cas de nécessité, une assistance technique et pédagogique est joignable entre 8h30 et 18h (jours ouvrés):

- par téléphone : 01 83 10 10 10
- par mail : care-formation@lefebvre-dalloz.fr

Une réponse immédiate est apportée ; si besoin, le demandeur est mis en relation avec un expert dans un délai maximum de 48h.



Pauline Bousch

Paulie BOUSCH est juriste-doctorante CIFRE au Cabinet CMS Francis Lefebvre.
LISE (unité mixte CNAM x CNRS)

